

Infos de Serre

Bulletin mensuel sur les changements climatiques



N° 50 - Mars 2007

Sommaire

Edito p.1

- Banques françaises, banques fossiles ?

International p.2

- Lutte contre le changement climatique : éviter l'ingérable et gérer l'inévitable
- Emissions de CO2 en hausse aux Etats-Unis

Europe p.2

- Le secteur des transports à la traîne
- L'UE renouvelle sa politique énergétique

France p.3

- Le cadre juridique des projets domestiques est fixé
- Le deuxième PNAQ français salué
- Prix Tuvalu du dérèglement climatique 2007 remis au groupe PSA Peugeot-Citroën
- Hiver 2006-2007 : le plus doux depuis 1950
- Tous au Trocadéro à Paris le 1er avril !

Local p.3

- Un plan climat à la réunion

Science p.4

- Participez à l'Observatoire des Saisons
- La protection de l'ozone a été très efficace contre le changement climatique
- Lancement de la 4ème API
- Rendements agricoles et réchauffement global

Publications p.4

Agenda p.4

EDITO

Banques françaises, banques fossiles ?

Avec la campagne « Banques françaises, épargnez le climat », lancée en 2005, les Amis de la Terre pointaient déjà du doigt l'impact des activités des banques françaises sur le climat. L'organisation publie cette année le rapport « Banques françaises, banques fossiles ? » (1) et fait pour la première fois en France une estimation des émissions indirectes de CO2 des banques, montrant qu'elles représentent 3,2 fois les émissions totales de la France !

Suite à la publication en 2006 du rapport « Banques françaises et environnement : presque tout reste à faire », les banques ont développé leur offre de prêts bancaires à destination des particuliers pour rénover et isoler l'habitat et ont ainsi prouvé qu'elles étaient capables de réagir vite et bien. Il est temps qu'elles s'attaquent aujourd'hui au cœur du problème : leurs émissions indirectes, générées par les entreprises et les projets qu'elles financent.

Le rapport « Banques françaises, banques fossiles ? » analyse et note les politiques climatiques et énergétiques des dix principales banques françaises. Trois enjeux ont été définis : la politique globale de lutte contre le changement climatique, les métiers de financements et investissements et la gestion des impacts directs climatiques et énergétiques. Résultat : bien qu'elles aient des responsabilités majeures au regard du climat, aucune banque française n'obtient la moyenne et, contrairement à plusieurs banques étrangères, aucune n'a adopté de véritable politique de réduction des risques en matière d'énergie et de changement climatique. Le Crédit Coopératif et Dexia reçoivent des notes acceptables (respectivement 4.5 et 4.3), suivi du groupe Banque Populaire (3.7). Toutes les autres banques sont loin derrière. La Société Générale et le Crédit Mutuel, qui n'ont pas pris la peine de répondre au questionnaire des Amis de la Terre, (1.3 et 0.5) semblent même assez indifférents aux enjeux environnementaux !

Alors que toutes les banques françaises communiquent sur le développement durable, elles investissent en moyenne dix fois plus dans les énergies fossiles que dans les renouvelables et continuent de financer des projets énergétiques extrêmement controversés tel l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan en mer Caspienne (Banque Populaire, BNP Paribas, Crédit Agricole, Dexia, Société Générale). Un des problèmes majeurs réside dans le fait que les banques n'ont aucune contrainte légale dans le choix des projets qu'elles financent, engreant des profits astronomiques dans une totale opacité.

Les citoyens, en tant qu'acteurs économiques, peuvent également agir en faveur de meilleures pratiques bancaires. Le guide « Environnement : comment choisir ma banque ? », publié avec la CLCV, classe les banques selon leur respect pour l'environnement : la Nef est de loin la meilleure solution et une alternative au système bancaire classique. Les citoyens n'ont souvent aucune idée de l'utilisation qui est faite de l'argent qu'ils confient à leur banque, mais leurs choix peuvent transformer la société. C'est pourquoi les Amis de la Terre souhaitent que les clients-citoyens s'emparent de ce guide et fassent pression pour que leur banque s'améliore... ou bien qu'ils la quittent pour une banque plus écologique !

Déborah Lambert Perez, Amis de la Terre

1 - www.amisdela terre.org/IMG/pdf/Bques_francaises_bques_fossiles.pdf

Lutte contre le changement climatique : éviter l'ingérable et gérer l'inévitable

Mandatés par le département "Economie et Affaires sociales" de la Commission développement durable des Nations Unies, 18 scientifiques internationaux ont présenté, le 27 février, un plan de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ses impacts inévitables. Le rapport explique que pour éviter un changement brutal du climat, l'augmentation des températures doit être contenue en dessous de 2 - 2,5°C par rapport au niveau pré-industriel.

Ils expliquent qu'il est nécessaire de stabiliser les émissions globales de CO₂ d'ici 2015-2020 à leur niveau actuel, avant de commencer à les faire baisser pour qu'elles n'en représentent plus qu'un tiers en 2100. La technologie existe pour réduire ces émissions et permettre un équilibre économique, environnemental et social. Les décideurs doivent donc agir aujourd'hui pour améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur des transports et des bâtiments, développer l'utilisation des agrocarburants ou ne déployer que les centrales à charbon capables de capter et stocker leurs émissions de CO₂.

Concernant l'adaptation, le rapport recommande d'améliorer les stratégies de ripostes aux futures conditions climatiques, en planifiant et construisant des villes adaptées, en aidant les pays plus vulnérables aux impacts du changement climatique, en renforçant les institutions pour faire face aux accidents climatiques et au nombre croissant de réfugiés climatiques.

La communauté internationale, à travers les Nations Unies et les institutions multilatérales, peut jouer un rôle crucial pour éviter l'ingérable et gérer l'inévitable, en aidant les pays en développement et en transition à financer et déployer l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies énergétiques.

www.unfoundation.org/staging/seg/ - 28.02.07

Emissions de CO₂ en hausse aux Etats-Unis

Selon le *United State Climate Action Report*, destiné à la Convention climat des Nations Unies, les émissions de CO₂ des Etats-Unis continuent et continueront d'augmenter dans les années à venir au même rythme que la décennie précédente, soit une nouvelle hausse de 11% des émissions de CO₂ entre 2002 et 2012 après +15% entre 1992 et 2002. Ce rapport, publié avec un an de retard, n'est pas une bonne nouvelle, sachant que les Etats-Unis sont les 1^{er} émetteurs de gaz à effet de serre au monde (22,3% des émissions en 2003). Alors que l'Union européenne annonce vouloir réduire ses émissions de 20% d'ici 2020 (voir rubrique Europe), cet effort pourrait bien être simplement annulé par le laxisme des Etats-Unis ! Mais pour eux, rien de grave puisque l'un des objectifs posés par le président Bush en 2002 est atteint : "les émissions de CO₂ augmentent moins vite que la croissance économique" (+1% de CO₂ par an pour 3% de croissance) !

www.nytimes.com - 05.03.07

Le secteur des transports à la traîne

L'Agence européenne pour l'environnement a publié le 26 février un rapport intitulé "Transport and Environment : on the way to a new common transport policy" (Transport et environnement : vers une nouvelle politique commune des transports). Selon ce dernier, entre 1990 et 2003, le transport de passagers en Europe a augmenté de 20%, avec une hausse de 96% pour le transport aérien. Les transports représentent 21% de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'UE-15 (à l'exclusion du transport maritime et aérien international). Le transport routier constitue à lui seul 93% du total de ces émissions.

Le rapport souligne, entre autres, le rôle essentiel des subventions en termes d'orientation dans le choix des transports : en Europe, entre 270 et 290 milliards d'euros sont consacrés chaque année à ces subventions et près de la moitié sont allouées au transport routier, l'un des modes les moins respectueux de l'environnement.

Rapport (anglais) sur : http://reports.eea.europa.eu/eea_report_2007_1/en

L'UE renouvelle sa politique énergétique

Après d'âpres discussions, l'Union européenne (UE) a adopté le 9 mars, lors du Conseil de printemps, de nouvelles orientations pour sa politique énergétique ainsi que la position qu'elle défendra lors des prochaines négociations internationales sur le climat (Bali, décembre 2007).

Les chefs d'Etat et de gouvernement des 27 Etats membres se sont fixé un objectif unilatéral de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20% en 2020 par rapport à 1990. Ils iront jusqu'à -30% si "d'autres pays développés s'engagent à atteindre des réductions d'émission comparables et que les pays en développement plus avancés sur le plan économique apportent une contribution adaptée à leurs responsabilités et à leurs capacités respectives". Premiers visés donc, les Etats-Unis, mais aussi la Chine et l'Inde.

Les conclusions du Conseil ont également tracé la route de la future politique énergétique européenne jusqu'en 2020. Malgré les fortes réticences de certains Etats, comme la France, la Finlande et la plupart des pays d'Europe de l'Est, un objectif contraignant de 20% d'énergies renouvelables dans la consommation globale d'énergie de l'UE a été adopté. La France a toutefois cherché à imposer son nucléaire au sein d'un objectif portant sur "les sources d'énergie peu émettrices en CO₂". Cet objectif global européen sur les énergies renouvelables sera ensuite décliné en objectifs nationaux, tenant compte du "bouquet énergétique" des Etats. Encore une occasion pour la France de faire valoir sa spécificité nucléaire !

Par ailleurs, un objectif contraignant de 10% d'agrocarburants d'ici 2020 a été adopté par les 27 membres. Cet objectif paraît difficilement atteignable sans recourir aux importations du Brésil ou d'Indonésie, avec le risque de déforestation sous-jacent. Toutefois, le Conseil a demandé à la Commission de proposer une directive en 2007 qui contiendra notamment des critères pour la production et l'utilisation durable des bioénergies.

Enfin, le Conseil a reconnu la nécessité d'accroître l'efficacité énergétique en fixant un objectif de 20% d'économie sur l'énergie consommée en Europe d'ici 2020 et donne mandat à la Commission européenne pour proposer des réglementations en la matière.

Pour le RAC-F, les conclusions du Conseil européen vont dans le bon sens. Cependant, le plus important reste à faire : traduire ces grandes orientations en véritables réglementations contraignantes pour les Etats membres.

Conclusions du Conseil en français :

www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/93141.pdf

Le cadre juridique des projets domestiques est fixé

Le système des projets domestiques a pour objectif de favoriser les réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) dans des secteurs non couverts par le Plan National d'Allocation de Quotas (PNAQ) : transport, agriculture, bâtiment, traitement des déchets et installations industrielles non soumises au PNAQ. Le concept est d'appliquer la logique des mécanismes du protocole de Kyoto au niveau français et de rémunérer financièrement les acteurs qui s'engagent volontairement à réduire leurs émissions (via des "crédits carbone" valorisables sur le marché de quotas d'émissions).

Le 8 mars, le cadre juridique des projets domestiques a été fixé par publication d'un arrêté au Journal Officiel, définissant les modalités d'agrément des projets et les conditions de délivrance des crédits carbone. Pour résumer : l'acteur doit prouver que son projet est additionnel, c'est-à-dire qu'il n'aurait pas vu le jour sans le dispositif des projets domestiques et que les émissions de GES du projet sont inférieures à celles d'un scénario de référence préétabli.

Sur le long terme, le projet doit prévoir un plan de surveillance périodique des émissions de GES et la vérification des réductions d'émissions par un organisme indépendant. La demande de délivrance des crédits carbone est faite auprès de la Mission Interministérielle sur l'Effet de Serre et le montant des crédits délivrés équivaut à 90% des émissions de GES réellement évités grâce au projet.

Les projets domestiques sont présentés par le gouvernement comme l'une des mesures phare de l'actualisation du Plan Climat de 2006. Ils vont dans le bon sens puisqu'il s'agit de réduire les émissions en France, conformément au principe de complémentarité, mais ils ne peuvent contribuer qu'à la marge à la politique climatique. La Caisse des Dépôts et Consignation prévoit de s'engager à hauteur d'un million de tonnes de CO₂ par an, soit seulement 0,2 % des émissions françaises.

<http://www.minefi.gouv.fr/>

Le deuxième PNAQ français salué

Le plan national d'allocation des quotas (PNAQ) français de 132,8 millions de tonnes de CO₂ pour la période 2008-2012 a obtenu le feu vert de la Commission européenne le 26 mars. "Le gouvernement français a manifestement bien compris la nécessité de préserver l'intégrité du système d'échange de quotas d'émission en tant qu'instrument permettant de lutter efficacement contre le changement climatique", a déclaré le commissaire européen, Stavros Dimas.

Sur les 17 PNAQ évalués, seuls ceux de la Slovaquie et du Royaume-Uni ont également obtenu une approbation. La Pologne et la République tchèque ont vu leurs propositions d'émissions rabotées respectivement de 26,7 et 14,8%. Ces deux pays considèrent que ces exigences freineront considérablement leur croissance économique.

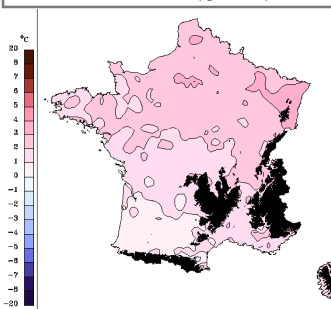
Prix Tuvalu du dérèglement climatique 2007 remis au groupe PSA Peugeot-Citroën

Le 8 mars dernier, Agir pour l'environnement et le RAC-F ont remis l'annual "Prix Tuvalu du dérèglement climatique" au groupe PSA Peugeot Citroën en réaction à la sortie des 2 premiers 4x4 français : le 4007 (Peugeot) et le C-Crosser (Citroën). La fiche technique du 4007 annonce des rejets de 194 g de CO₂/km en cycle mixte, soit plus de 250 g de CO₂/km en cycle urbain, climatisation incluse. La commercialisation d'un tel engin par un constructeur français va à l'encontre de l'urgence climatique ! PSA affichait pourtant en 2005, des résultats encourageants avec un seuil d'émission proche des 144 g de CO₂/km en moyenne pour les véhicules vendus

Hiver 2006-2007 : le plus doux depuis 1950

L'hiver 2006-2007 est le plus chaud observé en France depuis 1950, avec une température moyenne supérieure de 2,1°C par rapport à la normale saisonnière. Si la température moyenne de décembre n'a été que légèrement supérieure à la normale (+0,4°C), celles des mois de janvier et février l'ont chacune dépassée de 3°C. Cet hiver remarquablement doux fait suite à un automne 2006 exceptionnellement chaud, jamais observé depuis 1950 et sans doute même jamais vécu depuis plusieurs siècles.

Hiver 2007 : décembre, janvier, février



www.meteofrance.com

Tous au Trocadéro à Paris le 1er avril Votons pour la Planète !

A l'appel de plusieurs associations écologistes, dont le RAC-F, un rassemblement est prévu au Trocadéro à Paris dimanche 1^{er} avril à 17h.

À trois semaines du 1^{er} tour de l'élection présidentielle, il est temps de rappeler aux candidats que nous comptons sur leurs engagements pour placer les enjeux écologiques au coeur des choix politiques, pour que les 5 ans à venir ne soient pas perdus. Soyons nombreux pour affirmer notre volonté de "Voter pour la Planète".

Si vous ne pouvez pas être présent, marquez votre soutien en envoyant le mot PLANETE par SMS au 61617.

www.pacte-ecologique-2007.org

LOCAL

Un Plan Climat à la Réunion

L'Office National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC) et le Conseil Régional de la Réunion ont signé une Déclaration d'Intention pour la mise en oeuvre d'un Plan Climat Régional "Réunion". L'objectif d'autonomie énergétique que s'est fixé la Réunion sera donc renforcé par ce Plan climat régional (développement des énergies renouvelables et réduction des émissions de gaz à effet de serre) tout en intégrant les conséquences des changements climatiques dans le Schéma d'Aménagement Régional.

Le projet devrait se dérouler en trois temps : rencontre des acteurs réunionnais des secteurs concernés et de la société civile ; collecte et synthèse des avis qui seront transmis aux administrations territoriales et nationales pour un examen de leur pertinence et de leur faisabilité ; adoption du plan climat régional par le Conseil Régional.

www.regionreunion.com - 19.02.07

Participez à l'Observatoire des Saisons

Le *Système d'Information Phénologique pour la Gestion et l'Etude des Changements Climatiques* a créé un réseau national d'observation de la phénologie (étude de l'apparition périodique d'événements biologiques pilotés par le climat). Il se compose d'observateurs professionnels (CNRS, INRA, CIRAD, ONF...) et d'observateurs amateurs appelés *Observatoire des Saisons*. Le contexte du changement climatique remet la phénologie au goût du jour car en bouleversant le rythme saisonnier des plantes et de certains animaux, il altère la survie de populations végétales et animales et perturbe les interactions entre espèces, ainsi que le fonctionnement des écosystèmes.

Cet *Observatoire des Saisons* souhaite sensibiliser le public à l'impact du changement climatique et le faire participer aux observations des scientifiques en réalisant leurs propres observations. Deux sites Internet ont été créés, l'un à destination des jeunes (www.obs-saisons.fr/junior), l'autre des adultes (www.obs-saisons.fr) pour mener des observations, les saisir en ligne, les analyser et échanger avec les autres observateurs ou les scientifiques.

Toutes les observations réalisées par les participants sont enregistrées dans une base de données que les scientifiques utiliseront pour répondre à des questions de recherche fondamentale et appliquée.

<http://medias.dsi.cnrs.fr/pheno/>

La protection de l'ozone a été très efficace contre le changement climatique

"L'importance du protocole de Montréal dans la protection du climat", étude publiée par l'Agence néerlandaise pour l'environnement le 8 mars dans *The Proceedings of the National Academy of Sciences*, affirme contre toute attente que le protocole de Montréal (1987) destiné à protéger la couche d'ozone, a été plus efficace pour lutter contre l'effet de serre que le protocole de Kyoto.

Les scientifiques ont modélisé plusieurs scénarios, avec ou sans réglementation des CFC et autres substances appauvrissant l'ozone (SAO) mise en place dans le cadre du protocole de Montréal. Les résultats montrent que l'élimination progressive des SAO évitera le rejet de l'équivalent de 8 milliards de tonnes de CO₂ par an entre 1990 et 2010. En comparaison, les chercheurs estiment que les réductions des pays de l'annexe I dans le cadre du protocole de Kyoto permettraient de réduire les gaz à effet de serre d'environ 2 milliards de tonnes d'équivalent CO₂ par an entre 2008 et 2012. Les produits qui

ont remplacé les SAO sont inoffensifs pour l'ozone mais renforcent malheureusement l'effet de serre, quoi que moins que ceux qu'ils ont remplacé. Selon les chercheurs, l'élimination totale des SAO et le remplacement des PFC et des HFC permettrait d'économiser encore l'équivalent de 1,2 milliard de tonnes d'équivalent CO₂ par an.

www.pnas.org - 08.03.07

Lancement de la 4ème API

125 ans après la 1^{ère} Année Polaire Internationale (API) et 50 ans après la dernière, la communauté scientifique internationale a lancé le 1^{er} mars la 4^{ème} API (2007-2008). Cette 4^{ème} édition doit permettre d'enrichir substantiellement les connaissances sur les régions polaires, qui jouent un rôle décisif dans le système global de la Terre. En effet, c'est aux deux pôles que les scientifiques trouvent une partie des réponses aux questions qui se posent sur l'évolution de l'humanité, les changements climatiques ou la protection de la biodiversité. La nouvelle édition de l'API comprend 210 programmes internationaux et devraient mobiliser près de 50 000 personnes de 60 nationalités. La France participe à dix d'entre eux.

Rendements agricoles et réchauffement global

Une étude américaine intitulée "Global scale climate-crop yield relationships and the impacts of recent warming", publiée le 16 mars, montre qu'en dépit de la complexité des approvisionnements alimentaires globaux, de simples mesures d'augmentation de températures saisonnières et de précipitations expliquent 30% des variations de rendements moyens des récoltes d'une année sur l'autre, pour les 6 récoltes les plus cultivées au monde. Pour le blé, le maïs et l'orge, il existe une réponse clairement négative des rendements aux augmentations de températures. Se basant sur ces modifications sensibles et observées du climat, les chercheurs estiment que le réchauffement depuis 1981, pour ces 3 récoltes, a provoqué des pertes cumulées annuelles d'approximativement 5000 milliards de dollars.

Même si ces impacts sont relativement peu élevés, comparés au gain technologique des rendements sur la même période, les résultats montrent tout de même que le changement climatique a déjà des impacts négatifs sur des rendements de récoltes à l'échelle globale. Or ce sont ces rendements qui jouent fortement sur le prix des denrées alimentaires, la sécurité alimentaire et l'utilisation des terres.

www.iop.org - 16.03.07

Citénergie, à la découverte des énergies en ville - Jeu téléchargeable gratuitement sur www.arenidf.org. Outil de sensibilisation et d'éducation à l'énergie ciblant les 8 - 12 ans.

Banques françaises, banques fossiles ? et Environnement : comment choisir ma banque ?, Amis de la Terre : www.amisdelaterre.org

PUBLICATIONS

Infos de serre

Responsable du journal : S. Mathy - Rédactrice en chef : D. Vandaele
Abonnements : infosdeserre-subscribe@rac-f.org - <http://www.rac-f.org>

21^e festival international du film nature et environnement du 18 au 22 avril 2007 au Parc Paul Mistral à Grenoble.
www.frapna.org/site/isere/festival2007/index.html

Groupe de travail II du GIEC : Impacts Adaptation et vulnérabilité. Acceptation et approbation lors de la 8^e session du 4^e rapport du groupe de travail II, du 2 au 5 Avril à Bruxelles. Conférence de presse le 6 Avril.

AGENDA